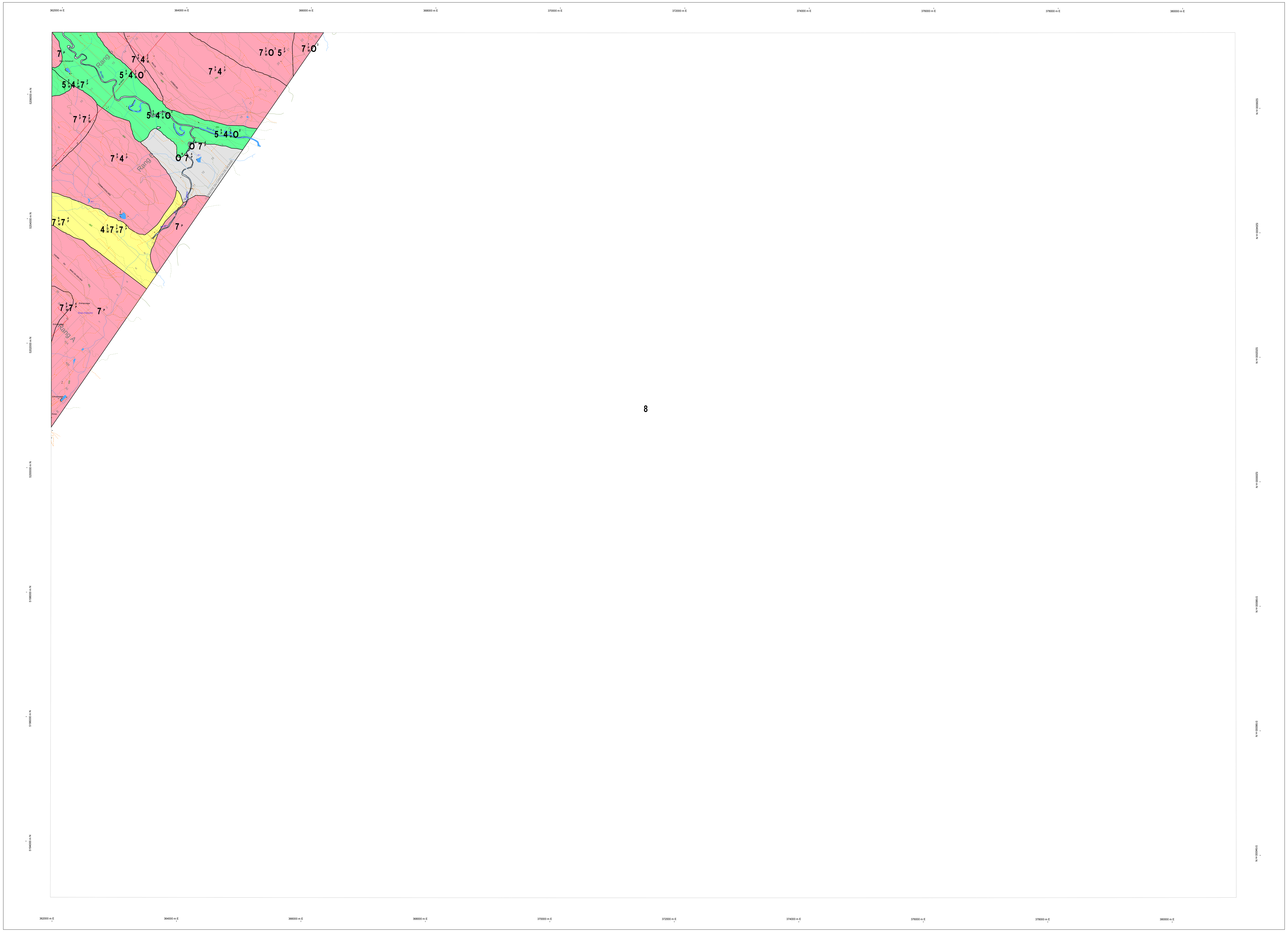

Signes conventionnels

Compléments à la topographie - Point
- Bâtiment
- Bâtiment en construction
- Bâtiment en ruine
- Maison mobile
- Centre de ski alpin
- Terrain de camping
- Hydrobase
- Mine à ciel ouvert
- Bruleur à bois
- Flèche

Réseau routier - Point
- Pont

Hydrographie - Ligne
- Réseau hydrographique
- Milieu humide
- Complément au Réseau hydrographique

Réseau routier - Ligne
- Réseau routier
- Autoroutes
- Complément au Réseau routier

Infrastructures - Ligne
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie
- Autres

Courbes de niveau - Ligne
- Courbes maîtresses
- Courbes intermédiaires
- Cadastre - Ligne de cadastre
- Cadastre - Ligne de rang
- Cadastre - Ligne de lot
- Cadastre - Ligne de complément

Habillage - Ligne
- Tic des coordonnées MTM

Hydrographie - Surface
- Réseau hydrographique

Légende des possibilités agricoles des sols

CLASSES
La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.
Le classement repose sur les postulats suivants:

-Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.
-Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le défrichement), que l'exploitant peut exécuter lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.
-Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.
-On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, du mode de faire-valoir, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.
-Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.
-Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.
-Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe. exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.
Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés; ils retiennent bien l'eau et, à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'en obtenir une productivité élevée à modérément élevée pour un choix étendu de grandes cultures.

CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.
Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix passablement grand de cultures.

CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité passable ou modérément élevée pour un assez grand choix de cultures.

CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
Les limitations dont cette classe est l'objet atteignent rarement une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou passablement productifs pour un choix raisonnablement étendu de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENNENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production soutenue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des machines agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le défrichement, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'aménagement des eaux.

CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES; INAPTES A PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
Ces sols fournissent aux animaux de ferme une certaine paissance soutenue, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne réagit pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de naissance est très courte.

CLASSE 7 - SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.
Cette classe comprend aussi les étendues de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les étendues d'eau trop petites pour figurer sur les cartes.

SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)

SOUS-CLASSES
À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:

C: Climat désavantageux - La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou sa mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.

D: Mauvaise structure, perméabilité restreinte, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'enracinement y est limitée.

E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.

I: Inondation - Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

M: Humidité - La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques désavantageuses du sol, limite la croissance des plantes cultivées. (Ne pas confondre avec la sécheresse due au climat).

N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.

P: Pierrosité - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.

R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.

S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes D,F, M et N ou davantage.

T: Relief défavorable - La déclivité ou le modelé du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.

W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit: mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement d'eaux provenant d'endroits avoisinants.

X: Limitations peu graves mais cumulatives - Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causé par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. (Cette sous-classe s'emploie toujours seule et ne s'applique qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe d'une sous-région climatique).

SYMBOLES
Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.
Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.
Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes, c'est-à-dire les limitations.

EXEMPLES :

4^{T}_{P} Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la pierrosité.

$2^{7}_{I}\ 4^{3}_{P}$ Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la pierrosité, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 7:3.

N.B. La teinte utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première.

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole

Édition :
Géomatique-Cartographie, IRDA
2700 rue Einstein
Québec, P.Q.
G1P 3W8
Tél : 418-643-2380
www.irda.qc.ca

Topographie : Service de la cartographie,
Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
Possibilités d'utilisation agricole :
Documents originals : Inventaire des Terres du Canada, ARDA, 1:50 000, 1969
Acquisition sous forme numérique : département de la cartographie, IRDA.

Cette carte a été réalisée à l'aide du progiciel GIRMA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole) développé par la Direction des Ressources Informationnelles du MAPAQ.

Échelle : 1:20000
400 0 400 800 Mètres

Équidistance des courbes de niveau 10 mètres

Projection transverse de Mercator Modifiée (MTM)
Surface de référence ellipsoïde GRS80.
Système de référence géodésique Datum nord-américain 1983 (NAD 83).

Échelle : 1:20000

Feuillet

21K13202